

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Effet 3-D
- · Code du produit: 888946
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation
- SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI GmbH

Kurt Vogelsang Strasse 6

D-74855 Haßmersheim

Tel.: +49/6266/75-0

msds@de.motipdupli.com

Importeur:

MOTIP DUPLI AG

Allmendstrasse 30

CH-8320 Fehraltorf

Tel.: +41 44 908 38 40

Fax: +41 44 908 38 50

- · Service chargé des renseignements: Département Sécurité Produit
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.:+49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245 Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Tel.: +41 44 908 38 40

(Mo - Do 08:00 Uhr - 16:00 Uhr

Fr 08:00 Uhr - 13:00 Uhr)

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

(suite de la page 1)



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

acétate de n-butyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P101

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute P210 autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	Composants	dangereux	••
•	Composams	uungereu	л

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49

acétone

Flam. Liq. 2, H225
 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

25-<50%

(suite page 3)

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226	25-<50%
Reg.nr.: 01-2119485493-29 CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	12,5-<20%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	2,5-<5,0%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	2,5-<5,0%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<2,5%

· Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CEE)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau; laver à l'eau et au savon.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Refroidir les récipients avec de l'eau.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

(suite de la page 3)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler les récipients avec précaution Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne pas entreposer dans des endroits confinés où du gaz peut s'accumuler.

Protéger de la chaleur (supérieure à 50 °C) et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Page: 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

(suite de la page 4) · 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: 67-64-1 acétone VME (Suisse) Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm B; 123-86-4 acétate de n-butyle VME (Suisse) Valeur momentanée: 960 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 480 mg/m³, 100 ppm SSc; 74-98-6 propane VME (Suisse) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm 106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle VME (Suisse) Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm SSc; 75-28-5 isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm 1330-20-7 xylène VME (Suisse) Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm HB; 67-63-0 propane-2-ol VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm B SSc; · Composants présentant des valeurs limites biologiques: 67-64-1 acétone BAT (Suisse) 80 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton 1330-20-7 xylène BAT (Suisse) 1,5 g/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure $1,5 \, mg/l$ Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Xylol

(suite page 6)

Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

(suite de la page 5)

67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

 $25 \, mg/l$

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs ni les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Sinon, la classe de filtre A / P 2 ou auto-indépendante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle shoud être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux: Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: Fibres

Couleur: Selon désignation produit

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision : 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

	(suite de la page
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé. : Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	315 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélang vapeur-air inflammable/explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,2 Vol % 13,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
Densité à 20 °C:	0,8 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants: CE-COV g/L	
· CE-COV %	785,7 g/l 97,75 %
· Teneur en substances solides: · 9.2 Autres informations	0,6 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- $\cdot \textbf{10.1 R\'{e}activit\'{e}} \ Pas \ d'autres \ informations \ importantes \ disponibles.$
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

CFR

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision : 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:							
67-64-1 acé	67-64-1 acétone						
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)					
Dermique	<i>LD50</i>	20000 mg/kg (lapin)					
123-86-4 ac	123-86-4 acétate de n-butyle						
Oral	LD50	13100 mg/kg (rat)					
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)					
Inhalatoire	LC50/4 h	>21,0 mg/l (rat)					
106-97-8 bı	106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))						
Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)							
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle							
Oral	LD50	8532 mg/kg (rat)					
Dermique	<i>LD50</i>	>2000 mg/kg (rat)					
Inhalatoire	LC50	134 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle) (OECD-Prüfrichtlinie203)					
	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)					
ג 1330-20-7	cylène						
Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)					
Dermique	<i>LD50</i>	>2000 mg/kg (lapin)					
Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)					
67-63-0 pro	67-63-0 propane-2-ol						
Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)					
Dermique	<i>LD50</i>	12800 mg/kg (lapin)					
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)					

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CFF

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:				
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
EC 10	>1000 mg/l (bel) (ISO 8192)			
EC50 / 48h	>500 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh) (Richtlinie 67/548/EWG. Anhang V, C.2))			
EC50/72h	>1000 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD-Prüfrichtlinie 201)			
NOEC	≥100 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh) (OECD-Prüfrichtlinie 202)			
	47,5 mg/l (Oryzias latipes) (OECD-Prüfrichtlinie 204)			
1330-20-7 x	ylène			
LC50/96h	7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)			
EC50 (24h)	>175 mg/l (bacteria)			
EC50 / 48h	3,82 mg/l (daphnia magna / Wasserfloh)			
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)			

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue	· Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
15 01 04	emballages métalliques	
15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR UN1950 AÉROSOLS

· **IMDG** AEROSOLS

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

	(suite de la page
· IATA	AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
· Classe · Étiquette	2 5F Gaz.2.1
· IMDG, IATA	
· Class · Label	2.1 2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Gaz. F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WAST AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol et au recueil IBC	II Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transportCode de restriction en tunnels	2 D
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2017 Numéro de version 5 Révision: 20.03.2017

Nom du produit: Effet 3-D

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

 $DOT: \ US \ Department \ of \ Transportation$

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

 $Flam.\ Liq.\ 2:\ Liquides\ inflammables-Cat\'egorie\ 2$

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

 $Eye\ Irrit.\ 2:\ L\'esions\ oculaires\ graves/irritation\ oculaire-Cat\'egorie\ 2$

 $STOT \ SE \ 3: Toxicit\'e \ sp\'ecifique \ pour \ certains \ organes \ cibles \ (exposition \ unique) - Cat\'egorie \ 3$

CFR